

QUESTION 3 (à fournir au MELCC)

Les berges de la rivière Richelieu sont des habitats propices pour plusieurs espèces d'autres groupes fauniques, tels que les mammifères terrestres et semi-aquatiques. Les travaux consistant principalement à l'ajout d'une protection de pierre dynamitée d'un calibre approprié, sur une membrane géotextile, un citoyen s'interroge sur la pérennité des reptiles et des couleuvres, si la méthode des filets dans le matelas de branches est utilisée. Il demande s'ils sont vraiment nécessaires ou si on peut utiliser d'autres matériaux, tel que le paillis.

Réponse : Aucun cas de mortalité de couleuvres, lié aux fils biodégradables retenant les paillis, n'avait jamais été rapporté avant le signalement par le citoyen de cette assemblée. Ces paillis sont couramment utilisés sur tous les chantiers en requérant au Québec et, il s'agit de la première mention connue en ce sens. Bien que toujours possible, cela est donc très rare et il n'y a pas vraiment d'autres alternatives. La recommandation de mettre du paillis pour contrôler l'érosion et maintenir l'intégrité des aménagements est donc maintenue.

QUESTION 6 (à fournir au MELCC)

Une personne demande s'il y a une possibilité de propagation naissante pour les espèces envahissantes? Quel sera le suivi effectué pour la croissance et le contrôle des mauvaises herbes pendant l'exécution des cinq années de travaux? Quel sera le choix des graines optimisées?

Réponse : Un mélange d'espèces de graminées à croissance rapide sera utilisé. La garantie des fabricants sur la viabilité des espèces végétales est de deux ans. Il est à noter qu'un suivi de la plantation devra être effectué pour une période de cinq ans pour satisfaire aux exigences du ministère de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

QUESTION 16 (à fournir au BAPE)

Un citoyen demande pourquoi la Ville est responsable, et assume donc les coûts pour ce tronçon de la rue Richelieu, alors que le ministère des transports du Québec (MTQ) est responsable de la rue Richelieu pratiquement dans son ensemble?

Réponse : La Ville précise que la prise de possession de cette section de la rue Richelieu date de 1993. Au cours de la fin des années 1980/début 1990, le ministère des Transports du Québec s'est délesté, en faveur des villes, de la grande majorité des parties municipales de leurs routes nationales.